

DECLARATION LIMINAIRE

Aujourd'hui nous sommes réunis pour examiner les recours de notation 2012 sur l'année 2011.

Nous voilà donc repartis après un tour de piste : entretiens d'évaluation (souvent bâclés, mais comment faire, dans la situation de pression et de charges que connaissent nos services !...), répartition des marges d'évolution ou de « capital - mois » (en clair, comment gérer la pénurie...), notifications des décisions, grincements de dents (souvent), sur les demandes de révision

Pourtant faut-il souligner que dans le contexte difficile que connaissent les agents au quotidien, méconnaître leurs difficultés, ignorer leurs efforts, et en plus, ne pas leur consentir une reconnaissance concrète pourtant méritée, c'est parfois plus qu'ils ne peuvent en supporter

Comme F.O. DGFIP l'a souvent dénoncé, toute cette usine à gaz ne débouche, bien souvent, que sur une double frustration : celle du noté, et celle du notateur (notamment de premier degré, qui n'a bien souvent pas la marge de manoeuvre suffisante pour reconnaître la valeur des agents placés sous son autorité). Et n'oublions pas que le notateur est noté, lui aussi...

Lorsqu'à peine un agent sur cinq bénéficie d'une bonification, c'est bien de notation « au rabais » dont il faut parler. Et la « fermeture » du dispositif basé sur le décret de 2002, et son remplacement par un nouveau cadre, en 2013, ne peut que nous inquiéter : remise en cause de la notation chiffrée, individualisation marquée des carrières et des rémunérations sont autant de nouvelles menaces...

L'impasse de l'évaluation - notation, F.O. DGFIP l'a clairement condamnée, et continuera à le faire ! Notre Organisation revendique un nouveau système de notation basé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent, avec le maintien d'une note chiffrée, afin que chacun puisse se situer, mais sans contingentement.

Les modalités pratiques de la campagne 2012 sont restées globalement ce qu'elles étaient jusqu'alors dans chacune des filières ; quelques points importants ont cependant évolué : attribution du +0,01, réductions d'ancienneté, gestion des recours...sans parler des agents B et C reclassés en 2011 et qui repartent de la note pivot de leur échelon comme lors d'une première notation.

Bien que conscient des limites du système actuel, notre Syndicat n'est pas pour autant partisan du boycott de l'entretien individuel d'évaluation – notation, ni du procédé de recours systématique en CAPL. Quand il faut lutter, nous préférons les

démarches collectives. Nous estimons ne pas devoir utiliser l'évaluation individuelle des agents comme « arme de contestation massive » .

C'est pourquoi, pour FO-DGFIP défendre les agents en CAP locales et Nationales c'est défendre chaque cas en particulier, mais la revendication elle est collective.

Fo-DGFIP-34 fait donc sienne la motion de congrès national sur la notation.

F.O.-DGFIP condamne fermement le système lié à l'évaluation des performances de l'agent au travers de la seule politique d'objectifs qui consacre arbitrairement le mérite individuel avec des conséquences sur les rémunérations. Il est source d'individualisme et de compétition entre les agents et entre les services et engendre des inégalités dans le déroulement de carrière.

C'est pourquoi le Congrès exige l'abrogation du décret du 29 avril 2002 (décret SAPIN) et du décret de juillet 2010 instituant à terme la suppression de la note chiffrée et son remplacement par un entretien professionnel.

F.O.-DGFIP revendique un nouveau système de notation basé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent, avec le maintien d'une note chiffrée afin que chacun puisse se situer, mais sans contingentement.

F.O.-DGFIP exige la garantie pour tous d'une véritable possibilité d'appel devant les CAP compétentes.

Le Congrès dénonce ce nouveau système qui fait que désormais tous les échelons n'ont qu'une durée moyenne. Ceci favorise les tensions entre les agents au travers de la notation et les bonifications qu'il conviendra désormais d'obtenir à tout prix, et ce en l'absence de moyens nécessaires pour satisfaire les agents méritants.